

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Auch, le 10 février 2026

5^e ÉDITION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE LA RÉSILIENCE : LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS

Le Gouvernement lance l'appel à projets de la cinquième édition de la Journée Nationale de la Résilience (JNR). Institutionnalisée afin de renforcer la culture du risque sur l'ensemble du territoire, la JNR vise à sensibiliser l'ensemble de la population aux risques naturels et technologiques et à diffuser les bons comportements à adopter avant, pendant et après une catastrophe. Ce dispositif interministériel se déploie tout au long de l'année avec un point d'orgue le 13 octobre, date de la Journée internationale pour la réduction des risques de catastrophe instaurée par l'Organisation des Nations Unies.

Face à l'intensification des risques, renforcer la culture de la résilience

Inondations, feux de forêt, tempêtes, mouvements de terrain, séismes, accidents industriels, pollutions... Les effets du changement climatique, combinés à la concentration des populations et des activités, exposent de plus en plus de territoires à des événements à la fois plus fréquents et plus intenses.

Dans ce contexte, l'adaptation des territoires et la protection des populations passent par une meilleure connaissance des risques et par la capacité collective à s'y préparer. La Journée nationale de la résilience s'inscrit pleinement dans cette ambition : faire de chaque citoyen un acteur de sa propre sécurité et de celle des autres.

Un appel à projets ouvert à tous les acteurs des territoires

L'édition 2026 de la Journée Nationale de la Résilience a pour objectif de susciter le plus grand nombre d'initiatives locales, en France hexagonale et en outre-mer. Les actions labellisées peuvent être portées par une diversité d'acteurs : collectivités territoriales, associations, entreprises, établissements scolaires et d'enseignement, citoyens, services de l'État, etc.

Les projets proposés doivent répondre à au moins l'un des trois objectifs de cette Journée :

- Développer la culture sur les risques naturels et technologiques ;
- Préparer les populations à la survenance d'une catastrophe ;
- Développer la résilience collective face aux risques.

Service de la Communication Interministérielle et de la Représentation de l'État

Tél. 05.62.61.43.67
Portable. 06.07.18.25.31
Mél. pref-communication@gers.gouv.fr

3, Place du Préfet Claude Erignac
32000 AUCH



Modalités de participation

Les porteurs de projets sont invités à déposer leur demande de labellisation via la plateforme
Démarche numérique :

<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/journee-nationale-de-la-resilience-appel-a-projets-5>

Pour l'édition 2026 qui permet, comme les précédentes, de labelliser des actions tout au long de l'année, les candidats pourront déposer leur dossier via la plateforme Démarche numérique dès son ouverture et ce jusqu'au 10 décembre 2026.

Les projets déposés avant le 10 septembre 2026 pourront également devenir lauréats de la « Journée Nationale de la Résilience ». Des trophées sont attribués à des projets emblématiques afin de saluer les initiatives les plus innovantes et les plus qualitatives.

Toutes les formes d'actions sont encouragées : interventions en milieu scolaire, exercices de gestion de crise, ateliers pédagogiques, jeux et animations immersives, conférences, portes ouvertes, expositions, formations aux gestes qui sauvent, événements culturels ou sportifs intégrant la thématique des risques.

Depuis 2022, la Journée Nationale de la Résilience s'appuie sur une mobilisation croissante des acteurs locaux pour sensibiliser les populations aux risques et aux bons réflexes à adopter afin de devenir le rendez-vous de la culture du risque. **En 2025, plus de 15 000 actions** ont été labellisées sur l'ensemble du territoire, mobilisant plusieurs centaines de milliers de participants.

Pourquoi déposer un projet pour la Journée Nationale de la Résilience ?

Le label « Journée Nationale de la Résilience » permet notamment aux porteurs de projets de :

- Bénéficier d'une visibilité nationale en étant référencé sur la carte interactive des actions ;
- Accéder à un accompagnement et, le cas échéant, à des soutiens financiers pour faciliter l'émergence de projets ;
- Disposer d'un kit de communication dédié clé en main ;
- Devenir lauréat de la « Journée Nationale de la Résilience » ;
- Valoriser leur engagement en faveur de la prévention des risques et de la résilience des territoires ;
- Contribuer activement à la diffusion d'une culture partagée du risque.

Retrouver toutes les informations utiles sur :

<https://www.interieur.gouv.fr/journee-nationale-de-resilience?b>

Service de la Communication Interministérielle et de la Représentation de l'État

Tél. 05.62.61.43.67
Portable. 06.07.18.25.31
Mél. pref-communication@gers.gouv.fr

3, Place du Préfet Claude Erignac
32000 AUCH

